

ARRÊTÉ N° SDIS08720170116340

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels en particulier son article 9 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompiers professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 1 déclaration.

Article 2 :

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 16 janvier 2017

Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
Haute-Vienne
2 AV DU PDT VINCENT
AURIOL 87100 LIMOGES -
Tel: - Fax: : 6 février 2017

Monsieur JEAN CLAUDE LEBLOIS
PCASDIS

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V08717012368001	Caporal de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'équipe Plus de détail	Radiation des cadres	35h00	Sdis de la haute vienne 87052 LIMOGES RP CEDEX	17/05/2017	16/01/2017